



MAIRIE
DU

GRAND-PRESSIGNY

INDRE-ET-LOIRE

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE
COMMUNE DE LE GRAND PRESSIGNY

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de LE GRAND PRESSIGNY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christophe LE ROUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juin 2023

Date d'affichage : 1^{er} juin 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15 / Présents : 12 / Votants : 15

Présents : M. Christophe LE ROUX, M. Claude VÉRON, M. Richard DECHARTE, M. Nicolas VENAULT, M. Daniel KUSINSKI, M. Cédric GAGNEPAIN, Mme Élodie MOUTAULT, M. Thierry VÉRON, Mme Karine JOUTEUX, Mme Maylinda FANET, M. Francis BRUÈRE, M. Ludovic BLARD.

Absents excusés représentés par pouvoir : Mme Francine GUÉRIN a donné pouvoir à M. Daniel KUSINSKI, Mme Laura MARQUANT a donné pouvoir à Mme Karine JOUTEUX, Mme Séverine DECHARTE-SOUVERAIN a donné pouvoir à M. Richard DECHARTE.

M. Nicolas VENAULT a été désigné comme secrétaire de séance.

Quorum : il est fait le constat du quorum.

L'ordre du jour est le suivant :

- ✚ Élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs,
- ✚ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 avril 2023,
- ✚ État des décisions,
- ✚ Questions diverses.

DÉLIBÉRATION N° 09-06-2023-01

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code électoral et notamment les articles L. 283 à L. 293 et R. 131 à R. 148,

Vu le décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire préfectorale NOR IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu l'arrêté préfectoral du 11 mai 2023 relatif au mode de scrutin de l'élection des délégués municipaux et de leurs suppléants ainsi qu'au nombre de délégués et de suppléants à désigner ou à élire pour faire partie du collège électoral des élections sénatoriales 2023,

Monsieur le Maire indique qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est composé des deux conseillers municipaux les plus âgés et des deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir M. DECHARTE Richard et M. KUSINSKI Daniel, Mme FANET Maylinda et M. GAGNEPAIN Cédric. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Monsieur le Président rappelle l'objet de cette séance qui est l'élection de trois délégués et de trois suppléants en vue de l'élection des sénateurs qui se déroulera le 24 septembre 2023.

Il est procédé à l'élection des délégués puis des suppléants dans les conditions réglementaires :

1- Élection des délégués :

Après dépouillement, les résultats du 1^{er} tour sont les suivants :

- nombre de votants : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Se sont portés candidats et ont obtenu :

VÉRON Claude : 15 voix

BRUÈRE Francis : 15 voix

FANET Maylinda : 15 voix

M. VÉRON Claude, M. BRUÈRE Francis et Mme FANET Maylinda, ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus au 1^{er} tour et ont déclaré accepter leur mandat en qualité de délégués pour l'élection des sénateurs.

2- Élection des suppléants :

Après dépouillement, les résultats du 1^{er} tour sont les suivants :

- nombre de votants : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Se sont portés candidats et ont obtenu :

KUSINSKI Daniel : 15 voix

GAGNEPAIN Cédric : 15 voix

VÉRON Thierry : 13 voix

M. KUSINSKI Daniel, M. GAGNEPAIN Cédric et M. VÉRON Thierry, ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus au 1^{er} tour et ont déclaré accepter leur mandat en qualité de suppléants pour l'élection des sénateurs.

DÉLIBÉRATION N° 09-06-2023-02

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2023

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 avril 2023 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✚ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 avril 2023.

ÉTAT DES DÉCISIONS

- **Décision n°2023-10 portant sur la fourniture et la pose d'une pompe à chaleur réversible dans le magasin de fleurs (4 Grande Rue)**
Il est décidé de retenir le devis de Monsieur Julien FANET (électricité générale) d'un montant de 3 836,50 € H.T.
- **Décision n°2023-11 portant sur la reprise de 20 emplacements dans le cimetière communal (13 terrains non concédés et 7 concessions échues non renouvelées)**
Il est décidé de retenir le devis de l'entreprise BLANCHARD Pompes funèbres et Marbrerie d'un montant de 11 195 € H.T.
- **Décision n°2023-12 portant sur l'achat de cinq tables de pique-nique et d'une corbeille**
Il est décidé de retenir le devis de MEFRAN Collectivités (ALTRAD) d'un montant de 2 656 € H.T.
- **Décision n°2023-13 – Droit de préemption**
Il est décidé de ne pas préempter le bien situé 8 impasse de la Courance (parcelle ZS 70) appartenant à M. et Mme DUPORT Guy.
- **Décision n°2023-14 – Droit de préemption**
Il est décidé de ne pas préempter le bien situé 34 Étableau (parcelles BI 139, 146, 166) appartenant à M. et Mme PERRY Jack.
- **Décision n°2023-15 portant sur le remplacement des menuiseries extérieures, côté rue, du bâtiment situé 16 Grande – Accueil de jour Marjolaine**
Il est décidé de retenir le devis de la société ANTÉANE Menuiseries d'un montant de 10 041,67 € H.T.

QUESTIONS DIVERSES

- ✚ **Monsieur le Maire**
 - informe qu'une rencontre est prévue avec Monsieur Vincent LOUAULT, candidat aux élections sénatoriales du 24 septembre prochain, le mercredi 12 juillet 2023 à 15h à la Mairie. L'ensemble du Conseil Municipal est convié à participer à ce temps d'échange.
 - fait part de l'invitation de l'APE du Pays Pressignois qui organise sa traditionnelle kermesse de l'école le vendredi 7 juillet 2023 à partir de 19h au pré du Petit Moulin.
 - indique que le prochain Conseil Municipal aura lieu le mardi 27 juin 2023 à 19h30 à la Mairie.
- ✚ **Monsieur Claude VÉRON** signale que le panneau de circulation à sens unique au niveau de la rue du Four Banal a disparu. Monsieur le Maire précise que ce dernier a été accidenté il y a une quinzaine de jours environ ; un nouveau panneau est en commande.
- ✚ **Monsieur Daniel KUSINSKI** rappelle que le festival Touche du Bois se tiendra les 16, 17 et 18 juin 2023 au pré du Petit Moulin.
- ✚ **Monsieur Francis BRUÈRE**
 - dit que lors de la dernière commission Transition énergétique du SIEIL à laquelle il a assisté, un

point a été fait sur l'appel à projets Sobriété énergétique. Au vu de l'enveloppe restante, des dossiers peuvent encore être déposés. Il demande si un dossier a été transmis pour l'installation de la pompe à chaleur à l'hôtel-restaurant. Monsieur le Maire répond que pour bénéficier de cette aide, il convient que la commune soit adhérente à la compétence électricité du SIEIL.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Francis BRUÈRE de bien vouloir se faire confirmer cette condition auprès du SIEIL.

- souhaite savoir où en est le projet éolien prévu sur la commune. Monsieur le Maire précise qu'il ne dispose d'aucun élément nouveau et rappelle que la Fédération Vent Contraire organise une conférence le vendredi 16 juin prochain à 20h30, salle Agnès Sorel à Loches.
Monsieur Francis BRUÈRE en profite pour annoncer que le mât de mesure implanté à Favier a été démonté le 8 juin.
 - interroge Monsieur le Maire sur les étais mis au niveau du lavoir d'Étableau. Monsieur le Maire informe que ces derniers ont été installés en attendant que des travaux de consolidation soient réalisés.
- ✚ **Monsieur Thierry VÉRON** signale que le poteau incendie route de Courvault a été endommagé. Monsieur le Maire expose qu'un devis de remplacement a déjà été signé avec le SMAEP de la Source de la Crosse et que le SDIS a été prévenu de cet incident.
- ✚ **Madame Élodie MOUTAULT** revient sur le projet de construction de la maison médicale. Monsieur le Maire annonce qu'une réunion a eu lieu le 6 juin dernier à Loches avec les acteurs suivants : Sous-Préfecture/Préfecture, Région, ARS, CPTS, CCLST et les maires des communes de Le Grand Pressigny, Preuilley-sur-Claise et Yzeures-sur-Creuse. Cette rencontre a été l'occasion de présenter le projet de santé commun de la Maison de Santé Pluridisciplinaire multisites ainsi que les préprojets fonciers et d'échanger sur les financements possibles. Pour information l'ARS a émis un avis favorable sur ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18H45.

Liste des délibérations de la séance du 09/06/2023

Numéro d'ordre : 1

Numéro de la délibération : 09-06-2023-01

Objet de la délibération : Élection des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Numéro d'ordre : 2

Numéro de la délibération : 09-09-2023-02

Objet de la délibération : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 avril 2023

Liste des membres présents à la séance du 09/06/2023

M. Christophe LE ROUX, M. Claude VÉRON, M. Richard DECHARTE, M. Nicolas VENAULT, M. Daniel KUSINSKI, M. Cédric GAGNEPAIN, Mme Élodie MOUTAULT, M. Thierry VÉRON, Mme Karine JOUTEUX, Mme Maylinda FANET, M. Francis BRUÈRE, M. Ludovic BLARD.

Procès-verbal approuvé le 27 juin 2023

**Le Maire,
Christophe LE ROUX**



**Le secrétaire de séance,
Nicolas VENAULT**

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, representing the name Nicolas VENAULT.

